

Image not found or type unknown



Convocation au tribunal pour escroquerie

Par **sesgp**, le **02/02/2008** à **09:06**

Bonjour,rnrnNous passons mardi 05 février devant le tribunal correctionnel de Valence pour escroquerie d'un montant de 87000 euros.rnRisquons nous d'être incarcérés de suite sachant que nous avons 2 enfants en bas ages et que nous ne sommes pas représentés par un avocat.rnSinon quels sont les autres risques encourus?rnMerci de nous répondre rapidement

Par **jeetendra**, le **03/02/2008** à **07:49**

bonjours, vu le montant du prejudice occasionné 85000 euros vous dire que vous ne risquez rien ce serait malhonnete de ma part, l'escroquerie est puni de 5 ans de prison et de 375000 euros d'amende au maximum.rnrnL'assistance d'un avocat pour vous defendre me parait judicieux, pour la peine c'est le tribunal qui la fixera en fonction des circonstances de l'affaire et de votre situation personnelle, cordialement

Par **sesgp**, le **06/02/2008** à **15:15**

bonjour,rnrnnous avons pris 6 mois ferme sans amende. POuvons nous faire appel, car nous n voulons laisser nos enfants en placements. rnrnCombien d temps faut il attendre pour recevoir le papier du juge afin d'aller voir le JAP ?rnrnMerci par avance pour tous ses renseignements.

Par **Jurigaby**, le **06/02/2008** à **17:01**

Bonjour.
Vous avez 10 jours pour faire appel.
Sauf cas exceptionnel, je déconseille toujours de faire appel en matière correctionnelle. La peine est quasiment toujours plus sévère en appel.
Euh.. ça dépend des régions mais cela peut facilement durer 1 an et demi.
Toutefois, ne désespérez pas, avec un peu de chance, le JAP pourra convertir votre peine en TIG ou jours amende, ou encore pourra décider d'un aménagement de peine tel que Placement sous surveillance électronique, semi liberté..Etc